

## MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITÉ ENTRE MERCIALYS ET ODDO BHF SCA

Depuis le 2 janvier 2019 et pour une période de 1 an, Mercialys a confié à ODDO BHF SCA la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre règlementaire en vigueur.

Ce contrat a pour objet l'animation par ODDO BHF SCA des titres Mercialys sous le code ISIN FR0010241638 sur le marché Euronext Paris.

Les ressources suivantes ont été allouées au compte de liquidité dédié pour la mise en œuvre de ce contrat :

- 2 389 808,95 euros ; et
- 345 930 titres

Mercialys a documenté en interne la justification ayant conduit à considérer que le surcroît de ressources est nécessaire à la bonne mise en œuvre du contrat de liquidité et reste proportionné et adapté aux objectifs du contrat.

Ce contrat peut être suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018<sup>1</sup> ;
- à la demande de Mercialys pour des raisons techniques durant une période définie par Mercialys.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Mercialys à tout moment et sans préavis, ou par ODDO BHF SCA avec un préavis de deux semaines.

\* \* \*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site [www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr)

### Contact analystes / investisseurs / presse :

Alexandre Leroy

Tél : + 33(0)1 53 65 24 39

Email : [aleroy@mercialys.com](mailto:aleroy@mercialys.com)

### À propos de Mercialys

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises exclusivement présentes dans les centres commerciaux. Au 30 juin 2019, Mercialys disposait d'un portefeuille de 2 123 baux représentant une valeur locative de 184,3 millions d'euros en base annualisée. Elle détient des actifs pour une valeur estimée au 30 juin 2019 à 3,8 milliards d'euros droits inclus. Mercialys bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées («SIIC») depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005 et est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole MERY, depuis son introduction en bourse le 12 octobre 2005. Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2019 est de 92 049 169 actions.

### AVERTISSEMENT

*Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au document de référence de Mercialys disponible sur [www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux événements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.*

<sup>1</sup> Article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018, suspension du contrat de liquidité :

L'exécution du contrat de liquidité est suspendue :

- pendant la réalisation de mesures de stabilisation au sens du règlement (UE) No 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché. La suspension du contrat de liquidité intervient à compter de l'admission aux négociations des titres concernés par les mesures de stabilisation jusqu'à la publication des informations mentionnées à l'article 6 paragraphe 3 du règlement délégué (UE) 2016/1052 ;
- pendant une offre publique ou en période de pré-offre et jusqu'à la clôture de l'offre, lorsque l'Émetteur est l'initiateur de l'offre ou lorsque les titres de l'Émetteur sont visés par l'offre.